



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION			
#1 – Mandats exclusifs		#2 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	4 000€ TTC Forfait	0 à 50 000 €	5 000€ TTC Forfait
50 001 € à 100 000 €	6,00% TTC	50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC	100 001 € à 150 000 €	5,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC	150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC	200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	2,50% TTC	Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	3 000€ TTC forfait	Stationnements	3 500€ TTC forfait

Valeur à partir du 19/04/2023. Honoraires de négociation, à la charge de l'acquéreur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT EXCLUSIF : pour un prix de vente de 800.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

- 0 à 50.000 € : forfait soit : 4.000 € TTC
- 50.001 à 100.000 € : 6,00 % soit : 3.000 € TTC
- 100.001 à 150.000 € : 5,00 % soit : 2.500 € TTC
- 150.001 à 200.000 € : 4% soit : 2.000 € TTC
- 200.001 à 400.000 € : 3.5% soit : 7.000 € TTC
- 400.001 à 800.000 € : 2.5% soit : 10.000€ TTC

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 28.500 € TTC (Soit 3.56% du prix de vente pour notre exemple)